

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 16 septembre 2025 à 18h00 à Buis-les-Baronnies

Le Conseil communautaire, convoqué le 10 septembre 2025 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain GRIOL

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 96

Nombre de voix délibératives : 70

Etaient présents : 57 (dont 6 suppléants)

DAYRE Thierry, GREGOIRE Michel, BAS Claude, NICOLAS Alain, RICHARD Eric, BERNARD Sébastien, MONPEYSSSEN Jean-Jacques, RUYSSCHAERT Christelle, ROCHAS Pascale, SALIN Olivier, LAGET Jean-Michel, DECONINCK Stéphane, MACIPE Nadia, ARMAND Marie-Noëlle, BALDUCHI Monique, BARBANSON Fabienne, FLOQUET Marie, BOTTINI Monique, CAHN Philippe, CARRERE Christian, CHARRASSE Daniel, CIRER-METHEL Pascal, CLEMENT Augustin, COMBES Pierre, CONIL Denis, DONZE André, DUPOUX Sébastien, ESTEVE Lionel, FERNANDES José, FRACHINOUS Alain, GAUTHIER Eliane, GREGOIRE Jean-Luc, GRONCHI Yoann, HAIM Juliette, LABROT Alain, LANTHEAUME Pascal, LEDESERT Philippe, LOUPIAS Aurélie, LYOBARD Eric, MONGE Alain, NICOLAS Jean-Louis, NIVON Jacques, PENIGAUT Alexandre, PILOZ Odile, QUARLIN Mireille, ROUSSIN Christine, SOMAGLINO Claude, TEULADE Christian, THIRIOT Christian, TREMORI Michel, VIARSAC Roger, CHAPPON Gérard (suppléant), GRIOL Alain (suppléant),, PERNET Jean-Luc (suppléant), ROSIER Sandrine (suppléante), VINCENT Michel (suppléant), BOULET Alain (suppléant)

Etaient absents ou excusés : 32

ACHAT Ginès, BOMPARD Jérôme, BONTOUX Géraud, BREDY Muriel, CHAREYRE Laurent, CHAUDET Laurence, CHAUVET Véronique, CLEMENT Rémy, CORNILLAC Christian, DUC Brigitte, FAREL Annelise, FEUILLAS Annie, FOUGERAS Lionel, GARNERO Sylvie, GIELLY Patricia, GILLET Didier, GIREN Didier, GRAS Jean-Claude, GROSS François, HAMARD Marc, LAFFITTE Didier, MATHIEU André, MORIN Gilbert, PELACUER Jean-Marc, PEZ Gérard, POUYET Stéphanie, PUSTOCH Alan, RAVOUX Gilles, ROUSTAN Sébastien, ROUX Serge, TEISSEYRE Isabelle, TRUPHEMUS Gérard

Excusés ayant donné procuration : 13

PEYRON Roland donne procuration à RUYSSCHAERT Christelle, GARCIA Jean donne procuration à LAGET Jean-Michel, AMOURDEDIEU Aurore donne procuration à LANTHEAUME Pascal, BERGER-SABATIER Martine donne procuration à BOTTINI Monique, BOMPARD Marc donne procuration à BALDUCHI Monique, BOREL Sylvie donne procuration à SALIN Olivier, BOUNIN Florence donne procuration à CARRERE Christian, CHAMBON Claude donne procuration à PENIGAUT Alexandre, LAURENT Marie-Christine donne procuration à DAYRE Thierry, MONIER Marie-Pierre donne procuration à SOMAGLINO Claude, ROUSSELLE Didier donne procuration à MONPEYSSSEN Jean-Jacques, TACUSSEL Odile donne procuration à NICOLAS Alain, TATONI Thierry donne procuration à GREGOIRE Jean-Luc

Gestion et traitement des déchets - Aire d'accueil des gens du voyage

Rapporteur : Alain NICOLAS

Déchets

130-2025 Acquisition de parcelles pour le déploiement des missions du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD)

Depuis 1997, le Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD) a, pour le secteur de la vallée de l'Eygues, son quai de transfert appelé aussi station de transit de déchets ménagers à Aubres sur le site de la SOCOVA, société administrée par M. Paul CLIER.

La Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale a signé en août 2023 avec la SOCOVA une nouvelle convention de mise à disposition du terrain pour l'exploitation d'un quai de transfert des déchets ménagers.

Cette convention est limitée à sept ans et M. Paul CLIER a indiqué qu'il ne renouvelerait pas cette convention car il souhaitait disposer du terrain pour sa propre activité.

Pour mémoire, la redevance annuelle pour la mise à disposition du site s'élève à 12 000 € par an.

La Communauté de communes devra donc disposer d'un nouveau site opérationnel avant août 2030 ce qui lui laisse 5 ans. Il conviendra également d'ici août 2030 d'avoir remis en état le terrain de la SOCOVA (démantèlement de l'installation).

Ces 5 années ne seront pas de trop pour faire les acquisitions foncières, élaborer le projet, obtenir les autorisations administratives, rechercher et obtenir les subventions, lancer les marchés et construire les équipements.

Depuis plus d'un an, les services de la CCBDP ont cherché à identifier des terrains susceptibles d'accueillir le quai de transfert. Pour des questions d'organisation, ce terrain doit être proche de Nyons pour éviter trop de perte de temps dans les tournées et la logistique.

Les services de la CCBDP ont identifié un tènement foncier sur Nyons (quartier Gacolon) de 8 408 m² appartenant à Mme Marianne PELLISSIER. Ce terrain répond aux différents critères exigés dont notamment l'accessibilité le long de la RD 538, la proximité de la CCBDP et des communes desservies.

Les références cadastrales de ces parcelles sont les suivantes :

Parcelle	Surface	Propriétaire
BL 0071	5 390 m ²	Mme PELLISSIER Marianne
BL 0472	3 018 m ²	Mme PELLISSIER Marianne

En matière d'urbanisme, la parcelle BL 0472 est inscrite au PLU en zone UI1 (zone à vocation économique) et la parcelle BL 0071 en zone N (zone naturelle) qui autorise également les constructions des équipements collectifs de nature technique ou industriel dont font parties les équipements dédiés à la collecte et gestion des déchets.

Ainsi l'ensemble du tènement de 8 408 m² est constructible et permettrait à la CCBDP de disposer d'une surface conséquente permettant, à moyen ou long terme, une réorganisation de l'ensemble du SPPGD dont :

- la création d'un quai de transfert des déchets ménagers nouvelle génération en remplacement de celui d'Aubres,
- la construction d'un bâtiment technique pour le personnel et le stockage des véhicules de collecte,
- la création d'une aire de broyage et de valorisation des déchets verts,
- à plus long terme, le transfert de la déchèterie de Nyons.

En parallèle, la construction d'un bâtiment technique pour le personnel du SPPGD et le stockage des véhicules de collecte libérerait l'ensemble du hangar situé derrière le siège administratif de la CCBDP et permettrait la suppression des algécos et la création de nouveaux espaces (bureau, salle de réunion).

L'acquisition du terrain de Mme PELLISSIER représente ainsi une opportunité rare de pouvoir disposer d'un tènement de 8 408 m² à Nyons, en bordure de départementale permettant de construire de 3 à 5 000 m² de bâtiments et d'équipements couvrant les besoins fonciers du SPPGD, pour le territoire de la vallée de l'Eygues pour les prochaines décennies et de contribuer à la réorganisation des locaux administratifs de la CCBDP.

Madame PELLISSIER a fixé le prix de vente de ses parcelles à 304 000 €.

France Domaine a été sollicité par les services de la CCBDP le 23 juillet 2025. En date du 29 juillet, ses services ont indiqué que notre demande ne répondait pas aux modalités de consultation du Domaine car le bien en question a déjà fait l'objet d'une évaluation par un notaire dans le cadre d'une donation pour un montant inférieur à 180 000 € (seuil à partir duquel la saisine de France domaine est obligatoire).

France Domaine conclut en indiquant que la collectivité peut procéder à l'opération envisagée sans avis préalable du Domaine.

La signature d'une promesse de vente serait assortie d'une clause suspensive liée à la faisabilité technique du projet (CU opérationnel et permis de construire) souhaitée par la CCBDP.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide**

POUR : 70

CONTRE : 0

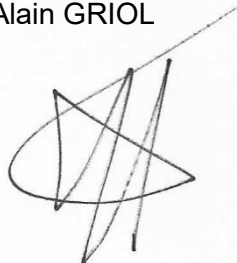
ABSTENTION : 0

DE DEMANDER au Président d'assortir la promesse de vente à la condition suspensive d'obtenir le CU opérationnel et le permis de construire pour l'opération projetée ;

D'AUTORISER le Président à signer l'achat des parcelles BL 0071 et BL 0472 à Madame Marianne PELLISSIER aux conditions exposées ci-dessus pour un montant de 304 000 € ;

D'AUTORISER le Président à signer tous les documents administratifs en relation avec l'objet de la délibération.

Le Secrétaire de séance,
Alain GRIOL



Le Président,
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 25/09/2025

Mise en ligne le : 25/09/2025

Ampliation à :